

# NOTICE POUR INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION Rentrée 2022



(Fonctionne au ticket repas conformément à la décision du Conseil d'administration du 29/03/2017)

## Comment bénéficier de la tarification équitable Ile de France ?

### CAS N°1 : Vous êtes allocataire CAF

Joindre au dossier d'inscription demi-pension : « **l'attestation de paiement CAF** » de moins de 3 mois sur laquelle figurent les noms des membres de la famille et le quotient familial.

Vous avez 3 possibilités pour récupérer ce document :

- Soit depuis le site Internet de la CAF ([caf.fr](http://caf.fr)) ou l'application mobile « CAF-Mon Compte » (téléchargeable [sur AppStore](#) et [sur Google Play](#)) :
  1. Aller sur « mes attestations »,
  2. Puis sur « attestations de paiement »,
  3. Renseigner « pour le mois de ... (mois en cours ou moins de 3 mois) »,
  4. Cliquer sur « recevoir par courrier » ou sur « télécharger ».
- Soit sur les bornes disponibles dans les CAF (liste des bornes sur [caf.fr](http://caf.fr)).
- Soit depuis [la calculatrice de quotient familial de la Région Île-de-France disponible en ligne](#) (renseignez votre numéro d'allocataire CAF pour télécharger votre attestation de paiement CAF).

Lien ici → <https://www.iledefrance.fr/calculatrice-quotient-familial>



## CAS N°2 : Vous n'êtes pas allocataire CAF

Les familles ou les étudiants non rattachés au foyer fiscal des parents, qui ne relèvent pas du régime CAF ou qui n'ont pas de justificatif CAF, peuvent éditer une attestation via la « calcullette de quotient familial » de la Région Île-de-France.

### **Joindre au dossier de demi-pension :**

- 1-** L'attestation de restauration scolaire en suivant la procédure ci-dessous
- 2-** Copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
- 3-** Copie de votre livret de famille

### **Procédure à suivre pour télécharger et éditer votre attestation de restauration :**

- 1-** Accédez à la calcullette de quotient familial de la Région Île-de-France disponible en ligne <https://www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial>
- 2-** Renseignez les informations demandées pour déterminer votre quotient familial
- 3-** Éditez ensuite l'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire à joindre au dossier d'inscription à la demi-pension (complété des pièces justificatives demandées).



## TARIFS DE LA REGION ILE DE FRANCE AU 01 SEPTEMBRE 2022

LE TARIF DU REPAS FACTURE VARIE ENTRE 1,54 € à 4,09 € suivant votre quotient familial CAF

| Quotient    | ≤ 183 € | ≤ 353 € | ≤ 518 € | ≤ 689 € | ≤ 874 € | ≤ 1078 € | ≤ 1333 € | ≤ 1689 € | ≤ 2388 € | > 2388 € |
|-------------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Tarif/repas | 0,50 €  | 1,74 €  | 1,94 €  | 2,15 €  | 2,35 €  | 2,56 €   | 2,76 €   | 3,07 €   | 3,58 €   | 4,09 €   |



Sans justificatif de quotient familial c'est le tarif maximal qui vous sera appliqué par défaut soit : **4.09 €**



Vous avez jusqu'au **vendredi 30 septembre 2022 inclus** pour transmettre votre **attestation de paiement CAF** ou **calculatrice REGION**.

De ce fait les repas consommés entre le 01 et le 30 septembre 2022 seront débités sur le tarif mis à jour.

**Après le vendredi 30 septembre** la prise en compte du quotient se fera à **la date de réception du justificatif**, il ne sera plus possible d'agir sur les repas précédemment consommés.



L'inscription au service demi-pension vaut pour les 3 années du cycle secondaire, de ce fait une simple mise à jour de votre quotient familial vous sera demandée pour les rentrées suivantes.

Les soldes se reportent automatiquement l'année scolaire suivante.

Le remboursement du solde au départ de votre enfant du lycée sera versé par virement bancaire uniquement (sous le libellé TRESOR PUBLIC) pour faciliter les remboursements merci de joindre un RIB au dossier d'inscription.

